

## Conseil de Paris

Séance des 7,8 et 9 juillet 2014

Sur proposition de Danielle Simonnet

### Vœu relatif au remboursement de la dette de l'État à la Ville de Paris

Considérant que l'acte II de la décentralisation, initié par le gouvernement Raffarin, a permis à l'État de transférer aux collectivités locales des compétences, dont les compensations financières n'ont pas été à la hauteur des dépenses transférées,

Considérant qu'à la fin de l'année 2011, l'ancien Maire de Paris Bertrand Delanoë avait chiffré la dette de l'État à l'égard de Paris à 1.300 millions d'euros pour la seule action sociale dont 965 millions d'euros pour l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), sa compensation étant quatre fois inférieure à la moyenne nationale,

Considérant qu'en plus de ces transferts de charges non compensés, la Ville de Paris subit une baisse de ses dotations de l'État à hauteur de 118 millions dans le budget primitif 2014 ainsi qu'une hausse de 27% des dépenses de péréquation à 378 millions d'euros,

Considérant que dans un contexte de forte hausse des besoins sociaux de la population, cette nouvelle baisse des ressources étrangle les collectivités et pèse finalement sur leurs capacités d'action, de service rendu à la population et d'investissement dans de grands projets d'intérêt général, social et écologique,

Considérant que le Conseil régional d'Île de France s'était, à l'occasion du vote de son budget primitif 2013, « solennellement » prononcé pour « une compensation des charges nettes issues de la phase II de la décentralisation »,

Considérant que la Ville de Paris est attachée à répondre aux besoins sociaux de la population dans un contexte de crise sociale importante et à la poursuite d'investissements importants dans les services publics pour répondre en partie à cette crise,

**Sur proposition de Danielle Simonnet, le Conseil de Paris émet le vœu que la Maire de Paris s'adresse au gouvernement pour demander le remboursement de la dette de l'État à l'égard de Paris.**